

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190402-D2019-09-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-09 en date du 02/04/2019 fixant les taux des taxes communales 2019 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 avril 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 27 mars 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Roger DESROCHE, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND.

Représentés : MM. Sylvie ALAMARGOT procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	11	12	12	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 13,64
- Taxe foncière « bâti » : 15,84
- Taxe foncière « non bâti » : 65,22

A La Geneytouse, le 04 avril 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2019.